

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 02 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 02 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **MARDI 02 DÉCEMBRE à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 26 novembre 2025.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. OBOEUF Gérard.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL Suzette

Fin de la séance : 21h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2025-12-N° 26

VU :

Le Code général des collectivités territoriales ;

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

L'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

La délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais en date du 23 novembre 2021, retenant l'offre présentée par SOFAXIS - INTERIALE au titre de la convention de participation Prévoyance ;

La délibération 2024-10-N° 10 en date du 7 octobre 2024 portant adhésion de la collectivité d'AIRE-SUR-LA-LYS au contrat de prévoyance mutualisé du Centre de Gestion du Pas de Calais à compter du 1er janvier 2025 et de la participation de la collectivité au financement des cotisations des agents sur le volet prévoyance à hauteur de 7 € brut par agent et par mois ;

L'avis du Comité Social Territorial en date du 19 septembre 2025 ;

CONSIDERANT que la collectivité d'AIRE-SUR-LA-LYS souhaite revaloriser la participation pour le volet prévoyance à compter du 1er janvier 2026 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

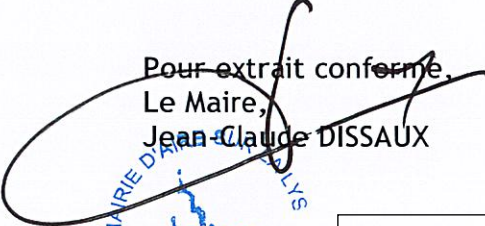
Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - DE FIXER le nouveau montant de participation de la collectivité pour le volet prévoyance par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2026 : Montant en euros : **14 € brut** ;

ARTICLE 2 - DE PRENDRE l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



MAIRIE D'AIRE-SUR-LA-LYS
Aire sur la Lys
PAS DE CALAIS